



Interpellés le samedi 1er juin dans le cadre des marches blanches organisées par la coalition autour de Maurice Kamto, les militants et autres sympathisants du MRC étaient ce jour au Tribunal de Grande Instance du Mfoundi, Yaoundé, ceci dans le cadre de l'audience en Habeas Corpus.

Lire ci-dessous le premier compte rendu y relatif d'Olivier Bibou Nissack, porte-parole de Maurice Kamto.

Audience en Habeas Corpus de ce jour à Yaoundé (Tribunal de Grande Instance du Mfoundi).

Les résistants pacifiques arrêtés le 1er juin 2019 à Yaoundé et illégalement conduits quelques jours plus tard à la prison centrale de Yaoundé-kondengui, parmi lesquels Sa Majesté Biloa Effa, chef Mvog-betsi des Tsoung-mballa et Conseiller Spécial du Président Maurice Kamto, ainsi que le docteur Appolinaire Oko responsable régional Sud-Cameroun du MRC, comparaissaient ce jour par devant le juge de l'Habeas Corpus.

L'audience vient de s'achever sur un renvoi spectaculaire et paradoxal : un renvoi pour la date du 20 juin prochain. En rappel, le juge a accordé une pause au Procureur de la République afin que celui-ci aille obtenir le titre en vertu duquel les personnes arrêtées le 1er juin avaient ensuite été incarcérées à la prison centrale de Yaoundé-kondengui.

Près d'une heure après, le Procureur est revenu bredouille et sans le moindre titre ou la moindre pièce justifiant l'arrestation et la détention à la prison centrale de ces résistants pacifiques.

Quant à l'administration pénitentiaire, elle a clairement répondu devant le juge et par la voix du chef de l'escorte pénitentiaire, que ces personnes ne disposaient d'aucun dossier à la Prison Centrale.

Voici donc des personnes détenues à la prison centrale de Yaoundé sans aucun titre administratif ou judiciaire ... Du jamais vu ! Compte rendu détaillé à suivre sous peu.

BN
